Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Argent dés jocs hè pas pilot

Traduction:

L'argent des jeux ne fait pas de tas.



Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT

N° 78

HIVER 2014

Billet d'humeur

Noël approche, voici venir le temps des cadeaux...

Et le Petit Saint Montais y pense déjà !! Certes notre village est un cadeau du ciel, mais il est toujours possible de trouver de quoi le rendre encore plus attirant, encore plus agréable à vivre.

C'est ce à quoi nous nous sommes consacrés ces dernières semaines.

A vous de nous dire ce que vous en pensez, à vous de venir nous donner un coup de main, un conseil, un encouragement.

Nous vous attendons nombreux pour faire de ces fêtes un ilôt de bonheur loin de tous soucis.

Bonnes fêtes à toutes et tous.

Geneviève Laborde



REVEILLON

Voici le menu que nous vous proposons

Apéritif
Mise en bouche
Buffet de fruits de mer
Cocotte lutée de Saint Jacques
Caille farcie au foie gras
Mille-feuille aux pommes en
terre et morilles
Salade, fromage,
Duo de dessert
Café gourmand
Vins, champagne, café et
pousse-café.

Participation 50 € par personne Tout compris.

Enfants de moins de 10 ans : 30 € Inscrivez-vous rapidement au 05 62 69 64 77 ou 05 62 69 62 80 ou 05 62 69 63 10

Date limite d'inscription : 23 décembre, dans la limite des places disponibles

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z pages 2
- La Vie du Village pages 3 à 8
 - Conseil Municipal pages 9 à 16

La vie du village

Nouvelles en bref de A à Z

comme carte:

N'oubliez pas d'acheter votre carte du Foyer Rural (10 € par an et par famille) auprès de Bernadette Boueilh (dépôt journaux et gaz) pour continuer à recevoir le Petit Saint-Montais.

comme chauffage :

Un nouveau chauffage a été installé au foyer. Il sera plus performant et surtout il est réversible c'est-à-dire chaud l'hiver et fraicheur l'été.

comme mairie:
Rappel des horaires
d'ouverture de la mairie:
le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 9h
à 12h et le jeudi de 14h à 17h

comme poubelle : Un nouveau Recup'verre vient d'être installé sur le parking de la maison des associations. Merci de l'utiliser que pour le verre et ne pas laisser des cartons devant.

comme Conseil
Municipal:

Les prochains conseils municipaux auront lieu les mercredi 7 janvier, 4 février et 4 mars.

comme loto :

Le loto de l'association des parents d'élèves du RPI aura lieu le vendredi 30 janvier 2015 à 20h30 au foyer de Saint-Germé. Merci de noter dès à présent ce rendez-vous.



Le repas solidaire





Le mur de la place Valéria a été refait. Un crépi de couleur ocre clair, décoré par des plaques de terre réalisées par l'atelier terre de Saint Mont. Ci-joint une photo du mur, pas complètement terminé, sous la pluie.

Le 11 novembre



Cette année encore nous nous sommes retrouvés au monument aux morts pour honorer les victimes de toutes les guerres.

Nous avons eu une pensée particulière pour deux anciens combattants de la commune : Louis Destouet et Gérard Sarrade, tous deux hospitalisés.

Les Joyeux Compagnons

Concours départemental de belote du Gers

Le 13 septembre 2014, Plaisance accueillait, dans sa salle polyvalente, les éliminatoires du concours départemental de belote par interclubs. A l'issue de ce concours deux équipes féminines de saint Mont ont été sélectionnées : Eliane Moratello-Fabienne Caire et Bernadette Boueilh–Fernande Molter. Nous nous sommes donc déplacées à Vic-Fezensac le 21 octobre bien décidées à en découdre avec ces messieurs et dames. Malheureusement le dieu du jeu n'était pas nous ce jour là et c'est pour cette raison que je ne divulguerai pas les résultats, pas nuls mais médiocres. Nous essayerons de faire mieux la prochaine fois. Nous avons eu néanmoins eu la satisfaction de voir que l'équipe gagnante était féminine et de Plaisance. A l'année prochaine Fernande Molter



Les vendanges avec les enfants de la maternelle

Comme chaque année, la maitresse et les petits de l'école maternelle participent avec les membres du club aux vendanges du monastère. Comme c'est beau de voir ces petits, avec leurs seaux et leurs petits ciseaux, prendre leur travail au



sérieux. Durant deux heures ils en ont fait des pas afin de remplir les comportes et se sont retrouvés autour afin d'effectuer une dégustation de raisin. La matinée est vite passée, les enfants ont rejoint la cantine, les membres du club se sont retrouvés au foyer pour un apéritif. Beau moment intergénérationnel. On dira aussi à l'année prochaine

Josette Courtade

Soirée Théâtre :

La soirée théâtre fut un succès. En première partie le club de Labarthète nous a présenté «permis de conduire à tout âge». En deuxième partie la troupe des Victambules de Vic Bigorre a présenté «la révolte des valets». Belle prestation des deux groupes qui nous a fait passer une soirée de détente, de rires et de convivialité. Après le spectacle, gâteaux et bourret étaient offerts à tout le monde ainsi qu'aux participants. Très bonne soirée. A l'année prochaine certainement. Josette Courtade

Loto annuel:

Il a eu lieu le dimanche 26 octobre. Belle après-midi, beaucoup de monde malgré le loto des écoles de Ségos. Au nom du club, je remerciais les adhérents et non-adhérents pour leur générosité, les



dons qui nous ont été offerts, les dames qui ont confectionné les pâtisseries qui sont toujours très appréciées et tous ceux qui nous ont aidés à l'organisation. Merci à Michel Couture pour l'animation.

Josette Courtade

La Vie du Village



Ci-dessus Mathilde de Sempigny et son mari Sylvain et ci-contre Shirley et Sébastien de Sempigny.

Ces deux couples se sont unis cet été à Saint-Mont.



Félicitations aux heureux mariés.

Je m'appelle **Baptistine** Bernard. BB pour intimes. Je suis née le 13 novembre 2014 à 15h06. Mon Papa et ma Maman sont très fièrs de mes 50 cm et de mes 3.990kg. Ma mamie Fabienne Caire de Saint-Mont est la plus heureuse des mamies. Jean Sébastien Bernard



Toutes nos félicitations aux familles



Loïse Souchard a le grand bonheur de vous présenter sa petite merveille, Eden. Elle était pressée d'arriver et est née le 20 octobre dernier à Pau avec trois semaines d'avance. Petit bout de 47 cm et 2.580 kg.

Le Petit Saint Montais lui souhaite plein de bonheur.



Fabienne et Marie-Laure ont eu la grande douleur de perdre leur Maman.

Anne-Marie, leur maman, malgré les épreuves de la vie, a su offrir à ses filles, à ses gendres, à ses petits-enfants tout son amour, sa gentillesse, sa discrétion.

Le Petit Saint Montais présente à Fabienne et Jean-Pierre, Tristan, Corentin et Aurélie, Marie-

Laure et Aimé ses plus sincères condoléances.



En direct du conseil

Mercredi 17 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-sept septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Christine COURTADE a été désignée secrétaire de séance.

La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité. Puis il propose d'aborder l'ordre du jour.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres affé-	11
rents au Conseil Municipal	
Nombre de membres en exer-	11
cice	
Nombre de membres présents	09
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont	09
pris part à la délibération	
Nombre de voix pour	09
Nombre de voix contre	00

<u>Délibération ouverture de crédits pour sortie actif</u> tracteur et voiture

Budget primitif communal 2014 – Décision modificative $n^{\circ}1$ – Ouverture de crédits $n^{\circ}1$ – Sortie d'un bien (tracteur communal) figurant à l'actif

Le maire rappelle la délibération n° 2014-040 du 9 juillet 2014 concernant l'achat d'un tracteur pour le service municipal d'entretien et la reprise de l'ancien tracteur par le garage fournissant le nouveau tracteur. La reprise de l'ancien tracteur est de 3 000 €. Lemaire informe le conseil municipal que ce tracteur figurait à l'actif de la commune et qu'il faut donc le sortir de cet actif.

Cet ancien tracteur avait une valeur à l'actif de 8 824,97 €. Le maire propose au conseil municipal de délibérer pour la sortie de ce bien, la modification du budget et l'ouverture des crédits nécessaires à ces opérations.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et délibéré à l'unanimité, décide :

d'ouvrir les crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement - chapitre 042 - compte

6751:+8825,00€

Recettes de fonctionnement - chapitre 042 - compte

776 : + 5 825,00 €

Recettes de fonctionnement - chapitre 77 - compte

7751 : + 3 000,00 €

Dépenses d'investissement - chapitre 040 - compte

192 : + 5 825,00 €

Recettes d'investissement - chapitre 040 - compte

2182 : + 8 825,00 €

de modifier le budget de la façon suivante :

Recettes d'investissement - chapitre 024

: - 3 000.00 €

d'autoriser le maire à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires à la sortie de l'actif du tracteur communal.

<u>Budget primitif communal 2014 – Décision modificative</u> <u>n°2 – Ouverture de crédits n°2 – Sortie d'un bien</u> (véhicule communal) figurant à l'actif

Compte tenu que la décision de la vente influe sur cette délibération l'ordre du jour est inversé pour ces deux points.

Délibération pour vente de la voiture

2.1 Vente du véhicule utilitaire de la commune

Le maire rappelle la délibération n° 2014-039 du 9 juillet 2014 concernant l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire pour le service municipal d'entretien. Il lit une proposition de rachat de ce véhicule par un administré de Saint-Mont. Ce particulier propose 600 € pour racheter le véhicule (Marque : Citroën / Modèle : Berlingo). Le maire signale que ce véhicule est âgé d'au moins 14 ans, si ce n'est plus, puisque la mairie l'a dans ses actifs depuis 2000 et qu'il n'avait pas été acheté neuf.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, accepte la vente du véhicule communal à un administré pour la somme de 600 € et autorise monsieur le maire à signer tous documents permettant de conclure cette vente.

<u>Budget primitif communal 2014 – Décision modificative</u> <u>n°2 – Ouverture de crédits n°2 – Sortie d'un bien</u> (véhicule communal) figurant à l'actif

Le maire rappelle la délibération n° 2014-039 du 9 juillet 2014 concernant l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire pour le service municipal d'entretien. Il précise aussi que le conseil municipal a délibéré pour céder l'ancien véhicule à un administré Saint-Montais au prix de 600 €, conformément à la délibération précédence n° 2014-048 du 17 septembre 2014. Le maire informe le conseil municipal que cet ancien véhicule figurait à l'actif de la commune et qu'il

et qu'il faut donc le sortir de cet actif.

Cet ancien véhicule avait une valeur à l'actif de 8 602,67 €. Le maire propose au conseil municipal de délibéœr pour la sortie de ce bien, la modification du budget et l'ouverture des crédits nécessaires à ces opérations.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et délibéré à l'unanimité, décide :

d'ouvrir les crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement - chapitre 042 - compte 6751:+8603.00 €

Recettes de fonctionnement - chapitre 042 - compte

776 : +8 003,00 €

Recettes de fonctionnement - chapitre 77 - compte

7751:+ 600,00€

Dépenses d'investissement - chapitre 040 - compte

192 : + 8 003,00 €

Recettes d'investissement - chapitre 040 - compte

2182:+8 603,00€

de modifier le budget de la façon suivante :

Recettes d'investissement - chapitre 024

600.00€

d'autoriser le maire à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires à la sortie de l'actif du véhicule communal.

Achat de mobilier

Le maire présente les propositions d'ALEC Collectivités, propositions étudiées après consultation d'autres fournisseurs, concernant la fourniture de chaises pour le foyer et d'un jeu d'extérieur pour la pelouse de la mairie. Les conseillers municipaux ont essayé les différents types de chaises proposées. Un modèle retient plus particulièrement leur attention mais la couleur ne convient pas. Ils étudient le jeu extérieur et la possibilité de le positionner sur la pelouse, ce qui n'oblige pas à un tapis d'amortissement pour le toboggan.

Le conseil municipal, après ce temps d'analyse, décide : d'acquérir le jeu extérieur (cage à grimper, toboggan, ...) à condition que ce dernier soit toujours au prix promotionnel de 1 854 HT et 79 € HT pour le kit de fixation,

d'autoriser le maire à passer la commande,

d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de la dépense d'investissement inscrite aux chapitres 21 du budget primitif, pour un montant de 1 933 € (HT).

Puis, l'achat d'un abri de jardin pour le logement école 2 afin de permettre le stockage des affaires de la locataire est évoqué. Des modèles sont étudiés. Il est décidé qu'il sera en bois pour un budget d'environ 500 € et une surface de 8 m². Les conseillers vont chercher dans des commerces afin de trouver un abri en promotion correspondant aux critères.

Enfin, toujours dans cette zone, un filet sera installé au-

au-dessus des cages afin d'éviter la sortie des ballons. L'ancien filet du tennis sera utilisé. Pas d'achat.

Communication sur la Communauté de Communes Armagnac-Adour

Michel PETIT intervient en tant que délégué communautaire. Il donne lecture du mail que le Président a adressé à toutes les communes afin d'expliquer la situation financière de la CCAA et la raison des articles parus dans la presse ainsi que le détail de la trésorerie présenté lors du conseil communautaire :

Il faut 340 000 € à la CCAA pour fonctionner mensuellement. Or, en début de mandat, il a été constaté que le fonds de roulement n'était pas suffisant pour subvenir à la couverture de ces dépenses. De plus, un emprunt à court terme de 800 000 € devait être soldé au mois de novembre et l'état de la trésorerie ne permettait pas d'envisager ce remboursement.

La trésorerie est différente du compte administratif car elle correspond à l'argent que la structure a en caisse. Or, le compte administratif prend en compte les subventions qui sont en attente de versement. Cela explique, les difficultés actuelles.

Conséquences : le projet du centre multi accueil va devoir être reporté et revu. Le programme voirie en investissement sera considérablement réduit pour 2014.

<u>Délibération sur la demande de permis de</u> <u>construire temporaire</u>

Le maire expose aux conseillers la demande d'une famille saint-montaise. Il rappelle que, lors de la première venue à Saint-Mont, il leur avait signifié que la parcelle qu'il comptait acquérir n'était pas constructible et serait classée en zone naturelle. Ces derniers se sont pourtant portés acquéreurs et ont monté un petit élevage, ce qui leur a permis d'avoir l'eau, l'électricité et l'assainissement. Puis ils souhaitent installer un chalet afin de permettre à la famille de quatre personnes (deux adultes, un enfant et un bébé) de pouvoir se loger dans des conditions décentes.

Après avoir saisi Madame la Sous-préfète de Mirande, le maire a obtenu du responsable de la D.D.T. des renseignements précis sur ce type d'implantation. Le maire lit donc les deux emails reçus de M. Michel UHLMANN concernant les modalités de délivrance d'un permis de construire.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir plomberie, Claude ROLLIN, sise route d'Orthez, à délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : Saint-Mont. Il précise que plusieurs autres devis ont

d'accompagner favorablement la demande de cette famille pour le dépôt d'un permis de construire, à titre précaire, pour un projet non conforme aux règles d'urbanisme,

d'écrire aux intéressés pour leur signifier que la durée maximale d'implantation ne devra pas dépasser trois ans.

Projet de climatisation réversible pour le foyer rural

Le maire cède la parole à Geneviève LABORDE, maire -adjointe, qui s'est occupée de contacter des entreprises pour le chauffage du foyer. Cette dernière a obtenu différents devis afin de changer le système de chauffage du foyer et pour privilégier aussi un système réversible permettant le refroidissement en été (la salle pourra être mobilisée et faire partie du plan canicule pour le village).

Après avoir entendu l'exposé du maire-adjoint et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

de choisir l'entreprise CAZAUX Gilles pour l'installation du système réversible pour un montant de 19.536 €,

d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de la dépense d'investissement inscrite aux chapitres 21 du budget primitif, pour le montant précité.

Réfection du presbytère

7.1 Expert

Christian TOLLIS, le maire-adjoint, fera, demain, une visite des logements suite aux dégâts des eaux avec un expert de notre société d'assurance.

7.2 Travaux

Compte tenu du départ du locataire, les travaux vont être programmés après l'avis de l'expert. Puis, la ventilation mécanique va être changée et les travaux d'entretien pour le logement du bas réalisés et les gros travaux pour le logement du haut étudiés. Durant, la réfection de l'appartement du haut, le locataire sera logé en bas et son loyer restera identique.

7.3 Chaudières des deux appartements

Le maire déclare aux conseillers que les chaudières actuelles des deux appartements sont des chaudières à gaz ordinaires consommant du gaz. Il souhaite donc investir dans les nouvelles technologies et plus particulièrement dans les appareils permettant d'économiser l'énergie. Il présente au conseil municipal une chaudière à condensation, basse consommation, alliant efficacité thermique et économie d'énergie. Le devis est proposé par l'entreprise de

plomberie, Claude ROLLIN, sise route d'Orthez, à Saint-Mont. Il précise que plusieurs autres devis ont été étudiés mais que cet installateur intervient rapidement, dimanche et jours fériés compris. Il privilégie donc l'aspect du service après-vente.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

de choisir l'entreprise ROLLIN Claude, pour l'installation de deux chaudières à gaz dans les deux appartements du presbytère, pour la somme de 4.468,71 € TTC l'une, soit 8.937,42 € TTC les deux,

d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de la dépense d'investissement inscrite aux chapitres 21 du budget primitif, pour le montant précité.

Point sur les commissions

Environnement : Protection et cadre de vie : parole à Geneviève LABORDE.

Elle donne lecture des deux arrêtés relatifs à la distillerie CHAUVET. Ils ont été notifiés par l'Etat à la propriétaire.

Environnement : Embellissement et plantations : Isabelle LABRUFFE étant excusée, la commission fera son bilan lors du prochain conseil.

Social: Sébastien FAURE étant excusé, la commission fera son bilan lors du prochain conseil. Toutefois, rappel est fait de la date du repas solidaire: le 11 octobre 2014 avec pour sujet l'Amérique latine.

Prévention des risques : parole à Christine COURTADE.

Elle prévoit une réunion après le repas solidaire. Elle évoque la modification du plan communal de sauvegarde avec les nouveaux élus et une formation à Auch le 9 décembre pour une simulation. Enfin, elle propose que la formation secourisme soit reconduite avec le premier module pour les nouveaux qui souhaitent s'inscrire et le recyclage pour les autres.

Gestion du Personnel: parole à Michel PETIT.

Il rappelle aux conseillers que Marc-Antoine BERGEROO-CAMPAGNE, est agent d'entretien sur la commune recruté en emploi d'avenir depuis le 1^{er} février 2013 et que son contrat se terminera le 31 janvier 2016. Pour ce type de contrat, la formation est importante afin que ce jeune puisse s'insérer facilement dans le monde du travail à l'issue de sa période d'emploi. Lors de l'entretien et de l'embauche, il était prévu que Marc-Antoine BERGEROO-CAMPAGNE puisse passer le permis Poids Lourds (permis C).

Le maire présente des devis établis par des autoécoles agréées pour ce type de formation dans le secteur palois et tarbais. Le critère « prix » est retenu

et c'est l'Ecole de Conduite Française qui offre une formation pour 1 790 € la moins chère.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : de choisir l'Ecole de Conduite Française, 9045 avenue de Normandie Niemen, 64121 SERRES-CASTET pour un montant de 1 790 €,

de créditer la somme nécessaire au paiement sur le chapitre 012, charges de personnel, compte 648, d'autoriser le mandatement de l'acompte 537,00 €, pour une formation se déroulant du 1^{er} au 12 décembre 2014.

Travaux: Parole à Jean-Pierre JEGUN.

La barre de sécurité de la fenêtre du logement 2 étant décelée, elle sera réparée d'urgence.

La plate-forme pour le lotissement « Boutillet » a été agrandie afin de répondre aux attentes des riverains. De la brande de bruyère a été installée autour par les agents communaux afin de préserver cet espace. Ce projet donne entière satisfaction à l'ensemble du conseil.

Le problème des poubelles qui débordent est évoqué par Nathalie HARDUYA. Elle demande quand passe le ramassage des containers hors du village. Voir avec le SICTOM.

Aménagement et cadre de vie : Parole à Nathalie HARDUYA.

Elle demande si la commune ne pourrait pas faire l'acquisition d'un gyro pour entretenir le chemin de randonnée. Accord unanime pour ce projet qui est soumis à Joël BOUEILH, responsable des finances. Pas de problème.

Puis elle rappelle le programme des journées du patrimoine et le concert du samedi à l'église avec les « Courants d'Aire ».

Budget et Finances: Parole à Joël BOUEILH.

Le point est fait de la situation financière et une étude est présentée. La trésorerie est satisfaisante. En section de fonctionnement, nos recettes mensuelles permettent, à ce jour, de couvrir les dépenses de gestion courantes. Nous sommes à 36 % de réalisation pour les dépenses et à 75.17 % de perception de recettes. En section d'investissement, la programmation est respectée. Sauf pour les travaux d'accessibilité de l'église qui ne se feront probablement pas sur cet exercice. Le montant prévu sera donc utilisé pour d'autres projets tels que l'acquisition de matériels.

Puis, M. le Maire expose à l'assemblée que les services de la trésorerie nous ont informés que la numérisation de l'état civil étant une immobilisation incorporelle, il faut l'imputer au compte 2088 et non au 2188. Il propose donc, en section d'investissement, les virements de crédits suivants:

Objet des	DépeseS	en	Dé-	en
dépenses		moins	pense	plus
			S	
	Ar-	Som	Ar-	Som
	ticle	me	ticle	me
Entretien	2188	5 351		
bâtiments	2100	€		
Autres im- mobilisation			2088	5 351
incorporelles			2000	€
Totaux		5 351		5 351
		€		€

L'assemblée délibère à l'unanimité et approuve les virements de crédits indiquées ci-dessus.

Comme évoqué, ci-dessus, suite à l'achat de matériels, M. le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires au compte 2188. Il propose donc, en section d'investissement, l'ouverture des crédits suivants:

L'assemblée délibère à l'unanimité et approuve

Objet	Re- cettes	en plus	Dé- pense s	en plus
	Ar- ticle	Som me	Ar- ticle	Som me
Entretien bâtiments			2188	3 600 €
Produits d'immobili- sations	O24	3 600 €		
Totaux		3 600 €		3 600 €

l'ouverture des crédits indiquées ci-dessus.

Enfin, le maire rappelle aux conseillers la délibération n° 2011-047 du 10 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur la commune de Saint-Mont. Cette taxe peut être révisée tous les trois ans et reconduite par tacite reconduction, mais peut être aussi modifiée par délibération.

Il lit le courrier des services préfectoraux (DDT) en date du 15 septembre relative à la taxe d'aménagement 2015 qui permet l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable et aux bâtiments industriels et artisanaux.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'exonérer, à compter du 1^{er} janvier 2015, les abris de jardin soumis à déclaration préalable de taxe d'aménagement.

1. Questions diverses

Le devis de nettoyage des vitres et du mur de la mairie pour la partie non accessible (nacelle...). Le montant s'élève à 1 392 € TTC. Trop cher, il sera faiten interne

Foyer rural. Projet d'acquisition d'un four de l'atelier « Terre ». Compte tenu que le compteur disjoncte lorsque plusieurs appareils sont branchés, il faudrait revoir sa puissance. Accord entre 45 et 60 ampères.

La maillère : journée du 13 septembre très réussie avec le beau temps en plus.

Plantations aux communaux : Christian TOLLIS a pris contact avec l'ingénieur du « caminadour » pour le choix des arbres sur le site. 60 plants vont être mis en place.

Cartes de Dominique MAZOYER et de Ghislaine DAMBLAT.

Après le traitement de ces questions diverses, le maire lève la séance

Mercredi 15 octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Jean-Pierre JEGUN a été désigné secrétaire de séance. La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procèsverbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité. Puis il propose d'aborder l'ordre du jour.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres affé-	11
rents au Conseil Municipal	
Nombre de membres en	11
exercice	
Nombre de membres pré-	10
sents	
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui	10
ont pris part à la délibéra-	
tion	
Nombre de voix pour	10
Nombre de voix contre	00

Délibération pour indemnités receveuse municipale

Le Conseil Municipal, vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires et l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité du conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux, décide:

de demander le concours de la Trésorière Municipale pour assurer des prestations de conseil;

d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'exercice 2014, indemnité qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité pour un montant de 297.13 €

d'accorder l'indemnité de budget pour un montant de 30.49 €

d'attribuer ces deux indemnités à Madame Odile RACIC, Inspectrice des Finances Publiques Trésorière Municipale de RISCLE.

Achat de mobilier

2.1 Chaises

Le représentant de la Société ALEC a déposé une nouvelle chaise et fait des propositions. Les membres du conseil l'essayent. Elle ne séduit pas

13

Objet des dépenses Dépenses en moins Dépenses en plus

correspond plus à une chaise de réunion ou de qui avaient été communiquées par le passé et qui spectacle. sont à revoir.

Abri de jardin pour logement école 2

magasins super U. Un modèle correspond aux attentes. Il est décidé de l'acquérir pour un compte sera ouvert après du magasin de Maubourguet (65).

Point sur les travaux au lotissement

Michel PETIT fait le bilan de la réunion de chantier qui s'est tenue sur le terrain le jeudi 9 octobre avec le technicien du SIEBAG et les représentants du Toit Familial de Gascogne. Puis il présente le plan d'implantation. Joël BOUEILH et Geneviève LABORDE constatent qu'il manque des places de stationnement.

Communication sur la Communauté de Communes Armagnac-Adour

Michel PETIT fait part de la réunion qui s'est tenue à Aveyron-Bergelle le 6 octobre. La situation financière a été abordée ainsi que plusieurs sujets. Ce conseil communautaire a été animé suite aux commentaires sur les articles de presse. Un vote de confiance a été demandé par le l'unanimité. En ce qui concerne la commission logement adapté en bas. voirie et bâtiments, le bilan a été également présenté et celui des écoles en particulier. Le supérieure aux prévisions de celle de Saint-Germé le Personnel, il a été recruté une personne à la le 09 octobre 2014. Le dossier suit son cours. cantine pour cette école car la cantinière a fait valoir ses droits à la retraite. Puis, dans le cadre Isabelle LABRUFFE. de la compétence économique, l'association La commission va changer les fleurs. ALFA 32 (lutte contre la grêle) a déposé une demande d'adhésion de la CCAA en lieu et place des communes. Cette requête a été validée. Les statuts pourraient être modifiés en ce sens. Le Conseil Municipal délibère et se prononce favorablement pour une modification des statuts afin d'intégrer la participation à l'association ALFA 32. Enfin, pour le contrat enfancejeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales a fait part de son mécontentement suite aux données qui

Réfection du presbytère

Nathalie COUTURE a amené un prospectus des Le plombier, M. ROLLIN, installe les nouvelles chaudières. Jean-Pierre JEGUN va mettre en place la VMC à l'appartement du bas. Le compteur électrique va montant de 785 € et une capacité de 7.20 m². Un être coupé puisque le logement est vacant. Il est décidé de demander un maintien du compteur au nom de la commune et d'ouvrir celui du gaz afin que les travaux puissent être réalisés dans de bonnes conditions et surtout que le locataire ait le confort nécessaire à son installation dans l'appartement du bas en attendant la réfection de celui du haut. Jean-Pierre JEGUN s'est rendu sur place pour un état des lieux et établir un projet de travaux d'entretien et d'insonorisation. Compte tenu de la cheminée, on ne peut pas faire de gros travaux sans casser et changer la disposition des pièces. De plus, le locataire souhaite garder la disposition actuelle. Il propose une chape allégée et une mise à niveau des pièces. Il faut monter toutes les portes. De plus, les menuiseries devront être changées avec un double vitrage. Ainsi, l'isolation sera améliorée et le bruit atténué. L'électricité et la plomberie sont à revoir. Son projet est adopté à l'unanimité. Thierry LABRUFFE sera contacté pour l'électricité et Claude ROLLIN pour la plomberie.

Nathalie COUTURE interroge sur la mise en accessibilité de ce logement car les marches peuvent poser un problème (5x17 cm). Une réflexion est menée pour un plan incliné mais la pente à 4 % nécessiterait une Vice-Président M. JELONCH. Il a été voté à rampe très longue. M. le Maire rappelle qu'il existe un

Point sur les commissions

problème de la consommation en électricité bien Environnement : Protection et cadre de vie : parole à Geneviève LABORDE.

a été étudié pour apporter des améliorations. Pour Appel à la Préfecture pour la distillerie CHAUVET,

Environnement : Embellissement et plantations : parole à

Social: parole à Sébastien FAURE.

Bilan du repas solidaire, très positif. Remise d'un chèque à la Banque Alimentaire du Gers dans le cadre d'une cérémonie, le 31 octobre 2014 à 19 heures.

Michel PETIT demande s'il serait possible de modifier les statuts de l'association afin de pouvoir réaliser les domiciliations des personnes étrangères ou sans domicile. Le choix est fait que ces attestations seraient établies par la maire.

Prévention des risques : parole à Christine COURTADE.

Journée d'entrainement avec AUCH non réalisée car le délai était trop court pour la commission. A voir en 2015 lorsqu'une nouvelle session sera organisée. La commission se réunira début novembre.

Gestion du Personnel: parole à Michel PETIT.

La nouvelle proposition de la société l'Ecole de Conduite Française, 9045 avenue de Normandie Niemen, 64121 SERRES-CASTET pour un montant de 1 826.69 € est présentée. Elle sera validée lorsque Marc-Antoine BER-GEROO CAMPAGNE aura son permis poids lourds.

Dans le cadre de l'utilisation des produits phytosanitaires, il faudrait acheter une armoire et avoir des bacs de rétention. Michel PETIT informe qu'un technicien du Conseil Général passera le 4 novembre pour la règlementation et aider pour sa mise en place. Cette prestation est gratuite.

Travaux: Parole à Jean-Pierre JEGUN.

Le mur de soutènement dans le village est en cours de réfection. Geneviève LABORDE demande de quelle couleur sera le crépi. Jean-Pierre propose « pierre du Gers ». Accord.

La plate-forme pour les poubelles au lotissement « Boutillet » est terminée.

Joël BOUEILH interroge le Conseil suite à la mise en place d'un container à verres sur le parking de la maison des associations. Geneviève LABORDE fait part de sa rencontre avec le technicien du SICTOM qui a proposé la mise en place de ce container insonorisé car il jugeait que deux c'était insuffisant. Une plate-forme sera créée.

Une réfection est entamée sur l'électricité aux communaux. Le branchement est à faire et une requête a été déposée par des personnes qui ont demandé la domiciliation à Saint-Mont et qui sont installés sur l'aire de camping-car. Faut-il faire intervenir Thierry LABRUFFE et prendre le risque que les fils soient, à nouveau, volés ou prévoir la mise en place d'un groupe électrogène lors des festivités. Jean-Pierre JEGUN évoque le problème de la puissance pour un groupe.

Christine COURTADE rappelle que la zone de campingcar est inondable et qu'il y a un risque pour une installation de personnes sans domicile fixe.

Le jeu pour les enfants a été livré. Il faudra faire les trous d'encrage et couler 8 plots dans l'espace enherbé devant la mairie.

L'utilité de la cabine téléphonique est remise en question. Il est décidé de demander qu'elle soit enlevée.

Aménagement et cadre de vie : Parole à Nathalie HARDUYA. Les journées du patrimoine n'ont pas connues un grand connues un grand succès. Il y a eût très peu de visites. Par contre, le concert a été une réussite (94 entrées et un léger déficit avec l'achat de la collation). Quant au pique-nique du dimanche, il fut très sympathique.

Budget et Finances: Parole à Joël BOUEILH.

Le maire rappelle la délibération n° 2014-038 du 21 mai 2014 concernant la vente d'un terrain au Toit Familial de Gascogne. Puis, il informe le conseil municipal que ce terrain figure à l'actif de la commune et qu'il faut donc le sortir de cet actif. Pour ce faire, des opérations d'ordre sont à réaliser. Enfin, il faut réaliser des virements de crédits afin d'intégrer la vente au budget primitif. Ce terrain avait une valeur à l'actif de 28 850 €. Le maire propose au conseil municipal de délibérer pour la sortie de ce bien, la modification du budget et l'ouverture des crédits nécessaires à ces opérations. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et délibéré à l'unanimité, décide d'ouvrir les crédits suivants : Dépenses de fonctionnement - chapitre 042 - compte 6751 : + 28 850,00 € Dépenses de fonctionnement - chapitre **042 -** compte 676 : + 11 150.00 € Recettes de fonctionnement - chapitre 77 compte 7751 : + 40 000.00 € Recettes d'investissement - chapitre **040** - compte 192 11 150.00 €

Recettes d'investissement - chapitre **040** - compte 2115 : + 28 850.00 €

de modifier le budget de la façon suivante : Recettes d'investissement - chapitre **024**

: - 40 000.00 €

Recettes de fonctionnement - chapitre 77 - compte 7751 : + $40\ 000,00$ €

1. d'autoriser le maire à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires à cette transaction et à la sortie de l'actif du terrain communal.

2. Questions diverses

Il a été signalé par un administré que l'eau avait un goût de javel et était calcaire. Le délégué va se renseigner auprès du SIEBAG et demander si la qualité pourrait être améliorée.

Michel PETIT donne lecture du courrier ADMR relatif à une inquiétude par rapport aux compétences du CIAS et des conséquences sur la structure d'aide à domicile de Riscle.

La lettre relative aux panneaux-images sur le réseau départemental (Plaimont) est également lue.

Cérémonie du 11 Novembre 2014. Geneviève LABORDE demande si la célébration allait être plus élaborée compte tenu du centenaire. La décision est prise de ne rien changer.

Petites Annonces

L'AG du foyer rural s'est tenu le novembre dernier. Si vous désirez des information ou le compte-rendu vous pouvez vous adresse soit à Nathalie Harduya, soit à Geneviève Laborde.

Patrick Mourroux est à la recherche d'un lac le plus grand possible pour faire des essais de jetski. Si vous connaissez un propriétaire intéressé vous pouvez le joindre au 05 62 69 59 46 ou 06 10 66 40 66 ou à son adresse mail : mourroux.patrick32@orange.fr

Nouveaux Arrivants



Bonjour, je suis Patrice Berteil, j'ai aménagé au quartier du Boutillet à Saint-Mont mi avril. Ma compagne Vania et sa fille Ana-Sofia sont venues me rejoindre au début du mois de juillet car elles vivaient en Andorre. Je travaille chez AlisAero comme ajusteur-monteur d'Aéronef. Vania travaille à l'ADMR de Riscle et Ana-Sofia va à l'école primaire de Saint-Germé. Tous les trois nous tenons à remercier les habitants de Saint-Mont qui nous ont accueillis les bras ouvert dans ce si beau village du Gers



Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150** € du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale). Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.

Réservations:

Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le <u>Petit Saint-Montais</u> est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.

<u>Directrice de la publication :</u>
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde

<u>Tél :</u> 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

Imprimé par nos soins Imprimerie Spéciale SAINT-MONT Photos : Josette Courtade, Geneviève Laborde.